Saint Sulpice sur Lèze

Juin 2025

BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Sulpice-sur-Lèze

LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Sulpiciennes, chers Saint-Sulpiciens,

L'été est là, et avec lui, toutes les festivités organisées par nos associations et leur fédération ! Un grand merci à tous les bénévoles qui font vivre notre village et créent de beaux moments de partage et de convivialité.

Je tiens aussi à souligner le travail de nos commerçants, artisans, professionnels de santé et travailleurs sociaux. Ils sont essentiels à la qualité de vie de notre village, qui sans eux, ne connaîtrait pas le niveau de services dont nous bénéficions.

Au cours des cinq dernières années, les bulletins municipaux et tous les moyens de communication numériques mis en place vous ont permis de suivre les nombreuses réalisations municipales, dont certaines étaient annoncées en début de mandat et d'autres ont vu le jour au cours de cette période.

L'obtention du label Site Patrimonial Remarquable, attribué par le Ministère de la Culture, en est l'exemple le plus récent. La municipalité est fière d'être la première commune dans le Volvestre et la septième en Haute-Garonne à obtenir ce label, fruit d'une collaboration entre élus, Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Si la quasi-totalité de nos engagements de campagne ont été réalisés, nous avons encore de nombreux défis et projets en cours, mais nous avançons avec enthousiasme pour améliorer le quotidien des Saint-Sulpiciennes et Saint-Sulpiciens d'aujourd'hui et de demain.

Nous travaillons sans relâche pour obtenir les subventions qui nous permettent de réaliser les investissements qui bénéficient à tous.

Notre commune reste un lieu de stabilité, assurant un service public de qualité pour tous.

Notre priorité : améliorer la vie quotidienne de chacun et valoriser notre beau village.

Je vous souhaite d'excellentes vacances !

Sylvette Condis,
Maire de Saint-Sulpice-sur-Lèze

L'application mobile de la commune arrive bientôt !

La Municipalité est ravie de vous annoncer le lancement imminent de sa nouvelle application mobile officielle ! Conçue pour vous offrir un accès direct et simplifié à toutes les informations de notre commune, elle deviendra votre outil privilégié pour rester connecté à la vie de Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Toutes les Informations de la Commune à portée de clic, intuitive et facile à utiliser, l'application regroupe l'essentiel de la vie communale en cinq catégories principales, toutes accessibles depuis l'écran d'accueil ou la barre de navigation inférieure : actualités, événements, établissements, services publics et élus.

Préparez-vous à avoir Saint-Sulpice-sur-Lèze au bout des doigts !

Les subventions aux associations 2025

ASSOCIATION	MONTANT 2025
A.P.E.E.L Parents d'élèves	500€
AAPPMA - Pêche	200€
ACCA - Chasse	400€
Akuma	300€
AMIE - Ecole musique	1 000 €
Culture, Environnement et Patrimoine	400€
Bike Club- Vélo trial	600€
Comité des Fêtes	11 000 €
Coup de Pouce PC	500€
Créalèze	400€
DOJO Tonic - Judo	700€
Fédération des associations	1 000 €
F.N.A.C.A Anciens combattants	150€
Gardarem Pesquies	500€
IBO Photos	200€
La Rabelèze Foyer Rural	2 600 €
Pétanque Club Saint-Sulpicienne	250€
Centre Français de secourisme	400€
Secours Populaire	800€
Stop Poids Lourds	250€
Tennis Club	1 700 €
U.S.S.S. Rugby	15 000 €
Viva Lèze	200€
Vivre à Saint-Sulpice	500€
TOTAL	**39 550 €**

Forum des assos
08 septembre 2023

La Fédération des Associations

La création de la *Fédération des Associations* de Saint-Sulpice-sur-Lèze, anciennement CLVA, permet de renforcer la collaboration entre les différentes associations de la commune.

En mutualisant les ressources et en facilitant le prêt de matériel, elle favorise l'organisation d'animations communes, rendant les événements plus accessibles et dynamiques. Elle joue également un rôle essentiel en faisant le lien avec la mairie, facilitant ainsi la communication et les démarches administratives.

Cette fédération simplifie la coordination entre les acteurs associatifs, optimisant le partage d'idées et de compétences.

CONTACT clva31410@gmail.com

ASSOCIATIONS

La restauration scolaire : coûts et résultats

À la rentrée de septembre 2024, il y avait 288 élèves inscrits dans les deux écoles de la commune, 104 enfants en maternelle et 184 enfants en élémentaire.

En 2024, le restaurant scolaire qui alimente chaque jour les deux écoles a servi 34 465 repas, soit une moyenne de 192 repas par jour.

C'est un service essentiel dans la vie de notre collectivité, assuré sous la responsabilité de Séverine, notre responsable de restauration scolaire, secondée par Stéphane, mais aussi avec l'aide de Yolande, Laetitia, Emilie, Elodie et Hélène qui assurent la préparation des repas, la plonge, le service et l'entretien.

La qualité de ces repas est supervisée par Madame Lhote, diététicienne qui participe à l'élaboration des menus en relation avec l'équipe de restauration, des parents d'élèves et des élèves représentants.

Le coût réel d'un repas s'établit à 6,60 € en 2024, en hausse de 3,12% par rapport à 2023.

Sur ces 6,60 € le coût de l'alimentation ne représente que 1,65 €, les autres charges de fonctionnement 1,00 € et les charges de personnel 3,95 €.

En 2024, les parents de Saint-Sulpice ont payé le repas 3,50 € et la commune à pris en charge la différence de 3,10 €.

Pour les enfants des autres communes, la participation des parents est fixée par chaque commune et la différence est prise en charge par les Mairies respectives.

ENFANCE

Les finances de la commune

Bilan de l'exercice 2024

Pour l'année 2024, le Compte Administratif (CA) de la commune présente un solde positif de 203 521 €, soit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (2 324 853 €) et les dépenses réelles de fonctionnement (2 121 332 €).

Par rapport au CA de 2023, les charges à caractère général ont baissé de 1,40% (827 592 €) et les charges de personnel ont baissé de 3,40% (1 014 802 €).

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte de forte inflation affectant tous les coûts de fonctionnement (énergie, matières premières) et avec des dotations de l'Etat en baisse constante.
Un résultat positif du CA est vital pour la commune car il permet de rembourser nos emprunts et d'assurer l'autofinancement des investissements à venir.

Depuis le début du mandat une attention particulière a été accordée à la saine gestion de nos finances en recherchant des économies, grâce à l'action de tous les agents, en renégociant systématiquement tous nos devis et contrats et en recherchant les meilleurs financements pour nos investissements.

Pour mémoire, les résultats des exercices précédents :
2019 : **107 985** € 2020 : **111 640** €
2021 : **153 621** € 2022 : **183 206** €
2023 : **188 558** € + une recette exceptionnelle de 211 963 € = **400 521 €**

La baisse du budget électricité : un exemple pour la recherche d'économies

Grâce à l'extinction de l'éclairage nocturne depuis juin 2022 et le passage en LED en mars 2024, la facture d'éclairage public a connu une baisse de 40% entre 2022 et 2024.

En 2022 la commune réglait 31 253 €, contre 23 249 € en 2023 et 18 762 € en 2024.

Cette performance devrait se confirmer en 2025 et contribuer à la bonne gestion de nos comptes.

Les investissements réalisés en 2024

Les dépenses réelles d'investissement pour l'année 2024 s'élèvent à 1 226 608 € avec trois principaux chantiers ; la première tranche de la rénovation de l'école élémentaire à 705 300 €, la rénovation du toit de l'église et du paratonnerre à 347 072 € et la rénovation des huisseries du vieux bâtiment de l'école maternelle à 74 824 €.

La commune a par ailleurs investi dans le renouvellement de véhicules électriques, achat de mobiliers et divers équipements nécessaires à la vie communale.

Le budget 2025

Le budget primitif de la commune a été voté le 9 avril 2025. Il s'équilibre à **5 827 510 €**.

FONCTIONNEMENT :

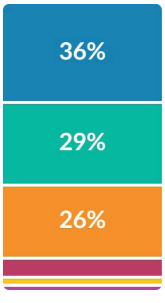

Dépenses : 3 113 142 €

Charges de personnel :	1 120 605 €
Charges générales :	893 418 €
Virement à section d'invest :	824 102 €
Charges gestion courante :	181 180 €
Autres dépenses :	69 837 €
Intérêts d'emprunts :	24 000 €

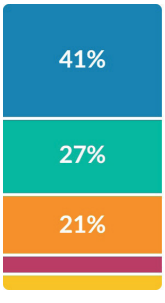

Recettes : 3 113 142 €

Impôts et taxes :	1 277 200 €
Excédent antérieur :	829 562 €
Dotations et participations :	663 690 €
Produits des services :	199 215 €
Autres recettes :	143 475 €

La commune maintient son objectif de contrôle des dépenses de fonctionnement dans un contexte financier et politique très incertain.

INVESTISSEMENT :

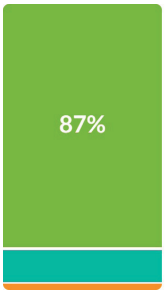

Dépenses : 2 714 368 €

Dépenses d'équipement :	2 361 332 €
Déficit d'invest reporté :	303 036 €
Remboursement du capital :	50 000 €

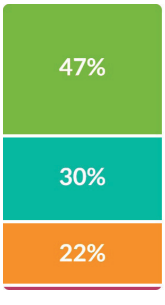

Recettes : 2 714 368 €

Dotations et subventions :	1 288 266 €
Virement de section de fonct :	824 102 €
Emprunt :	600 000 €
Autres recettes :	2 000 €

Les principales dépenses d'investissement prévues au budget 2025

La rénovation des terrains de tennis
77 226 € HT
Le nouvel éclairage LED du stade
64 416 € HT
La réfection du mur du cimetière
20 000 € HT
La rénovation de la toiture des anciennes écoles
45 000 € HT
La 2ème tranche des travaux de l'école élémentaire
650 000 € HT

L'effort d'investissement est maintenu, dans les limites de nos capacités financières et la commune maintient son aide à la vie locale et associative.

Il n'y a pas de hausse des taux de fiscalité locale, cependant les bases de calcul (valeur locative) ont été relevées par l'Etat de + 1,70% dans sa loi de finances 2025.

Les **principaux investissements** du mandat

Réalisations	Montant TTC
Rénovation de l'école élémentaire A. France (sur 3 ans)	2 056 140 €
Restauration de l'église (Toit + Paratonnerre + Piquage des murs)	347 072 €
Voie douce RD622 - liaison du Parc au Stade	218 844 €
Achats de véhicules pour le service technique (Voitures, camion, tracteur, benne,tondeuses, etc...)	185 183 €
Equipements divers (Informatique, mobiliers, Sono église, etc...)	115 700 €
Rénovation des terrains de tennis et des grilles de clôture	92 670 €
Rénovation de l'éclairage du stade en LED	77 300 €
Rénovation des huisseries de l'orangerie du parc (Maternelle)	74 824 €
Rénovation chauffage salle des fêtes - Climatisation	74 819 €
Création de l'espace public et social (Poste, CCAS, France Services)	71 310 €
Rénovation de l'éclairage public en LED ++	63 804 €
Travaux Gendarmerie (Sécurité, appartements)	45 516 €
Révision du PLU + Création d'un PDA (Périmètre Délimité des Abords du site classé)	41 175 €
Etude SPR (Site Patrimonial Remarquable)	32 126 €
Eclairage du parc de Puybusque	26 511 €
Réalisation d'un schéma directeur du pluvial de 2025 à 2027	22 306 €
Nouveau préau école maternelle	19 580 €
Rénovation des allées du parc de Puybusque	16 415 €
Pose de portes conformes à la cantine (PVC)	15 254 €
Aménagements sécurité incendie (Poteaux incendie, extincteur)	15 214 €
Rénovation des WC publics de la Mairie	13 858 €
Agrandissement Columbarium du cimetière	9 436 €
Nommage des voies et numéros de la Base Adresses Nationale	3 800 €
TOTAL	**3 638 857 €**

L'endettement de la commune

Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette de la commune (montant du capital à rembourser) s'élève à 1 197 036 €, avec des annuités de 41 916 € (Capital + intérêts).

Pour une population de 2288 habitants (INSEE 2022), ce capital de dette représente 523 € soit une annuité de 18,32 € par habitant.

Pour comparaison, l'endettement moyen des communes de 2000 à 3500 habitants est de 604 € par habitant (Source DGFiP fin 2023).

Travaux des ornières
11 avril 2024 - Parc de Puybusque

Entrée de l'école élémentaire rénovée

Baisse du **budget voirie**

La voirie est une compétence de la Communauté de Communes du Volvestre qui attribue une enveloppe à chaque commune pour une durée de quatre ans.

Ces fonds, utilisables pour l'entretien des voies, sont consommables de la façon suivante : 10% de la somme allouée sur la première année, puis 30% sur les trois années suivantes.

Les fonds disponibles sont alimentés pour moitié par le Conseil Départemental de la Haute Garonne et par la CCV pour autre moitié.

Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, le Conseil Départemental a suspendu sa subvention pour l'année 2025 et 2026, ce qui entraîne une réduction de moitié des sommes qui étaient versées aux communes.

En conséquence, la municipalité devra faire des choix à minima pour 2025 et 2026 afin d'entretenir la voirie de la commune.

La **propreté** dans le village : l'affaire de tous

Dans quel village voulons-nous vivre ? Depuis plusieurs années, la municipalité œuvre pour que le village devienne plus attractif et un lieu de vie paisible pour tous. Cela passe notamment par des rues propres.

La majorité de nos concitoyens avait compris l'intérêt pour chacun de suivre le Règlement Propreté de la commune. Ce règlement précise que les containers jaunes et gris ne doivent pas rester sur le domaine public en dehors des jours de collectes, sauf en cas d'impossibilité de les rentrer.

Après plusieurs rappels et des actions du Service Technique pour que ces containers soient rentrés, ceux-ci avaient disparu de la voie publique, hors jours de collecte, dans la plupart des endroits.

Outre les problèmes d'incivilités notés sur les Points d'Apport Volontaire du lotissement Libre-Lèze et de l'Esplanade André Maurette, chacun de nous avait alors pu apprécier la propreté de nos espaces publics.

Malheureusement, malgré les efforts répétés de la commune, des containers sont à nouveau laissés à la vue des passants, même en des lieux particulièrement touristiques.

La municipalité invite chacun de nous à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre, en respectant les espaces communs et en veillant à la propreté de notre environnement.

Nettoyage de printemps : une journée de **sensibilisation réussie**

L'association *Vivre à Saint-Sulpice-sur-Lèze*, en collaboration avec les écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'en partenariat avec la Mairie, a organisé une journée de sensibilisation à l'apport de déchets sauvages dans notre environnement.

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du Nettoyage de printemps, a permis de nettoyer plusieurs zones clés de la commune : le parc de Puybusque, le parc de Libre Lèze, l'esplanade André Maurette, autour de la salle des fêtes, autour du gymnase et autour de l'école élémentaire Anatole France.

Un bilan positif : Chaque année, les enfants trouvent et ramassent de moins en moins de déchets, ce qui témoigne de l'efficacité des actions de sensibilisation menées par les plus jeunes. Cette année, le bilan est particulièrement encourageant.

Sensibilisation et Éducation

Cette journée a également été l'occasion d'échanger avec les enfants sur l'impact des déchets sur la nature, l'eau, et, par extension, sur leur alimentation et leur santé. Les enfants se sont montrés très impliqués dans le ramassage, démontrant ainsi leur engagement envers la protection de l'environnement.

La mairie remercie chaleureusement l'association, tous les participants, les enseignants et les partenaires pour leur soutien et leur engagement dans cette initiative citoyenne.

Ensemble, continuons à préserver notre environnement pour les générations futures.

La **végétalisation** de la commune

Depuis trois ans, la commune investit dans le vert durable !

Fin 2022, la municipalité réalisait avec l'*Office National des Forêts* un bilan de la santé des arbres des trois parcs de la commune : le parc de Puybusque, le parc Avenue des Pyrénées, le parc de la Chênaie.

Ces trois espaces verts constituent le poumon vert de notre village ; un refuge pour la biodiversité locale mais aussi des lieux de vie pour tous.

Beaucoup d'arbres demandaient un entretien classique pour résister aux intempéries, certains trop dangereux devaient être abattus. Ce travail a été étalé sur deux ans, une centaine d'arbres ont fait l'objet de travaux d'entretien et une dizaine ont été éliminés. Il faut noter que huit arbres ont fait l'objet en 2024 d'un diagnostic approfondi pour déterminer s'il fallait les conserver, ce qui a conduit à l'abattage de 4 arbres trop fragiles pour être maintenus.

Chantier d'élagage
03 mars 2023 - Parc de Puybusque

En définitive, toutes les préconisations de l'*ONF* ont été mises en œuvre, ce qui a permis de sécuriser ces trois lieux patrimoniaux.

Maintenir le patrimoine c'est aussi l'intégrer dans les préoccupations de son temps. C'est pourquoi, face au changement climatique, il a été décidé d'augmenter la végétalisation des espaces municipaux par la plantation de haies et d'arbres. Deux cents mètres linéaires de haies intégrant des arbustes locaux et une soixantaine d'arbres ont été plantés en 2024 et 2025.

Ces opérations se voulaient aussi pédagogiques et ont associé tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires, nos éco-citoyens de demain.

Toutes ces plantations ont été faites dans un souci d'économie de l'eau dont la consommation devient de plus en plus un sujet d'attention. Ainsi l'utilisation d'un paillage adapté permet d'arroser les jeunes plants seulement deux à trois fois par an les premières années.

Plantations par les enfants de l'école maternelle
04 février 2025 - Parc de Puybusque

Plantations par les enfants de l'école élémentaire
04 février 2025 - Parc de l'avenue des Pyrénées

Dans le même ordre d'idée, la floraison du village avec des bacs à fleurs a été progressivement diminuée puis abandonnée cette année. Ce dispositif demandait un à deux arrosages par semaine avec un risque souvent avéré d'une interdiction d'arrosage en été, ce qui conduit inévitablement à la mort des plantes en bac.

Abandonner des pratiques obsolètes au profit de nouvelles façons de faire c'est ce que l'on peut retenir du permis de végétaliser mis en place en 2022. Ce permis autorise l'occupation du domaine public temporaire par un particulier dans un objectif de végétalisation. Cette autorisation, déjà accordée à quelques habitants, est accompagnée par la municipalité. Elle mérite d'être plus connue car elle permet aux habitants d'être des acteurs directs de la végétalisation, un véritable enjeu climatique.

Le permis de végétaliser est disponible sur **le site internet de la mairie** ou sur **demande à l'accueil de la mairie.**

Les zones **non tondues**

Le Pôle Environnement de la Mairie de Saint-Sulpice-sur-Lèze poursuit ses actions en faveur de la biodiversité.

Comme chaque année, les pelouses de certains espaces verts de la commune ne sont pas tondues et ce afin d'assurer la protection des insectes pollinisateurs et permettre la repousse des fleurs.

Le parc municipal François de Puybusque et l'Esplanade André Maurette sont notamment concernés. Des panneaux d'information sont installés sur ces zones.

Le Service Technique procède à la non tonte par zone et de façon tournante.

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme - les prochaines échéances

Le projet du futur P.L.U. de la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze a été arrêté en Conseil Municipal le 19 mars 2025 par un vote à l'unanimité.

Ce projet comprend tous les règlements écrits, les cartes des futurs zonages et les projets d'Orientation, d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que les annexes et rapports de présentation.

Ce volumineux dossier est public et consultable **sur demande** en mairie, ainsi que sur le site internet de la Mairie. Attention, ce document n'est qu'un projet qui n'est pas encore applicable. Il reste une importante phase administrative à réaliser.

Prochaines étapes :

- Consultation par les Personnes Publiques Associées (PPA) entre autres : Préfecture, PETR, Syndicats gestionnaires des réseaux, DDT- durant 3 mois pour proposer des corrections.
- Enquête publique durant 1 mois (septembre 2025) où tous les administrés pourront venir consulter et déposer leurs remarques et demandes sur ce projet, sous l'autorité d'un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.
- Les derniers ajustements seront réalisés par la collectivité suite aux remarques des PPA et aux demandes de l'enquête publique.

Le PLU définitif ainsi corrigé, sera définitivement voté en Conseil Municipal en fin d'année 2025 et transmis au contrôle de légalité, pour être immédiatement applicable après ce vote.

Base Adresse Nationale : un nouvel **adressage des voies**

Comme il a été annoncé dans le bulletin municipal de mars 2024, la commune doit se conformer à la loi "3DS" du 21 février 2022 qui rend obligatoire la mise en conformité des adresses avec la Base Adresse Nationale (BAN).

Dans ce cadre, la Mairie et La Poste ont mené un travail d'audit et de mise aux normes des adresses sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Le diagnostic a fait apparaître des anomalies : voies sans nom, numéros mal agencés ou encore adresses sans numéro.

Il était nécessaire de remédier à ces anomalies pour respecter les règles du bon adressage et surtout pour faciliter l'identification de chaque domicile par les services de secours, les livreurs de colis, le facteur, les opérateurs téléphoniques, fibre, gaz, électricité et tous les services à domicile.

La commune comporte 1051 adresses de domicile et 370 adresses doivent être modifiées par un changement de numérotation, un nouveau nom de voie, ou parfois les deux.

Une bonne adresse doit comporter le nom du destinataire, éventuellement l'appartement ou le bâtiment, plus un nom de voie, un numéro sur cette voie, le code postal et la commune. Un nom de lieu-dit ne suffit pas mais il peut précéder le nom de la voie.

La base d'adresse a été travaillée par le Service Urbanisme et validée par une commission d'élus. Ce travail a été présenté en réunion publique d'information le 24 avril 2025 et voté en Conseil Municipal ce mois de juin. Des permanences ont également été tenues par les élus en avril et mai afin de répondre aux interrogations ou requêtes des administrés concernés.

La Mairie prendra en charge les nouvelles plaques de numéro et les nouvelles plaques de rue. Un courrier sera adressé individuellement à chaque foyer et servira de justificatif à adresser à tous les services concernés (banque, assurances, téléphone, Impôts).

Attention : dans vos démarches utilisez le mot modification d'adresse et non changement d'adresse, car le changement pourrait être assimilé à un déménagement et vous obligerait à de nouvelles démarches.

À noter que la modification d'adresse est gratuite pour les particuliers. Il n'est pas nécessaire de refaire sa carte d'identité ou son permis de conduire.

Pour tout renseignement, vous devez vous adresser à la mairie ;
Service Urbanisme - urbanisme@stsulpicesurleze.fr

Les actions du Service Technique

Le Service Technique de la commune est en restructuration depuis deux ans, suite à trois départs, une mise en disponibilité et deux départs à la retraite.

Trois nouveaux agents ont intégré l'équipe afin d'assurer une bonne continuité du service.

Un gros effort a été entrepris en matière de formation des agents qui sont titulaires de toutes les habilitations nécessaires au bon fonctionnement du service : la maçonnerie, l'électricité, la menuiserie ou encore la conduite d'engins. Cela permet la réalisation de nombreuses tâches en régie sans passer par des entreprises privées, ce qui entraîne un allègement des coûts.

Outre les travaux réalisés en 2024, comme l'entretien des bâtiments communaux, des écoles ou des espaces verts, de nombreuses tâches ont été ou vont être réalisées en 2025 :

- Pose lasure sur les nouvelles huisseries de l'école Loïsa Paulin,
- Taille des branches des arbres et des haies des parcs municipaux et espaces publics,
- Soutien des services sur la rénovation de l'école Anatole France,
- Restauration de l'arrosage du stade municipal et sablage des terrains (non réalisé depuis dix ans), afin de faciliter le drainage et contrôle d'évacuation des eaux pluviales,
- Travaux dans les locaux du Service Technique : conception et aménagement d'un nouveau bureau, création d'une zone de stockage,

Réaménagement des locaux techniques avec zone de stockage

Taille des arbres et des haies
dans le Parc Municipal de Puybusque

- Aménagement du site du Moulin de Pesquiès avec mise en place de prises d'alimentation électrique pour favoriser les festivités, installation de trois tables de pique-nique dont une PMR, et balisage en poteaux bois autour du moulin afin d'éviter l'accès aux véhicules qui détériorent le site.

Nouvelles prises d'alimentation électrique
Moulin de Pesquiès

Balisage en poteaux bois
Moulin de Pesquiès

Dans la continuité du travail accompli, le Service Technique restera présent et disponible pour assurer l'amélioration du cadre de vie des Saint-Sulpiciens.

L'entretien des accotements et des fossés

Chaque année au printemps, revient la problématique du fauchage des accotements des routes, des chemins et de l'entretien des fossés.

Suite à de nombreux retours d'administrés à ce sujet, il convient de préciser les compétences des différents intervenants et vous informer de la répartition des interventions.

Sur les voies départementales (RD622, D4, D48, D74) c'est le ***Conseil Départemental de la Haute-Garonne*** qui assure l'entretien des accotements et fossés avec 3 passages par an.

Sur les autres voies communales, la compétence est exercée par la ***Communauté des Communes du Volvestre*** (CCV) qui assure l'entretien des accotements et fossés 3 fois par an selon le planning suivant :
- En mai : 1er passage avec fauchage de l'accotement et des 2 versants du fossé.
- Fin juillet : 2ème passage d'entretien avec fauchage de l'accotement jusqu'au milieu du fossé.
- Fin septembre : 3ème passage d'entretien avec fauchage de l'accotement seul.

La mairie n'a pas la compétence pour intervenir sur la végétation bordant les routes.

Elle n'intervient pas non plus sur le domaine privé. Il est bon de rappeler les règles ci-dessous.

Les obligations à la charge des propriétaires :
- L'entretien des arbres et des haies limitrophes avec le domaine public, mais aussi avec ses voisins. Élagage des branches gênantes ou inutiles.
- L'entretien des fossés : "Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé". (articles 640 et 641 du Code Civil). Cette obligation comprend aussi le curage des buses sous les accès aux propriétés.

Si pour des raisons de sécurité la commune était amenée à intervenir sur un domaine privé, les frais seraient refacturés au propriétaire via le ***Trésor Public*** chargé du recouvrement.

Travail de **mémoire** et **transmission** : **exposition 39- 45** par **l'Asso CEP**

© Vivre à Saint-Sulpice-sur-Lèze

Un magnifique travail a été réalisé, fruit d'une collaboration entre l'école élémentaire et l'association Culture, Environnement et Patrimoine (AssoCEP) sur le thème de la seconde guerre mondiale, pour célébrer l'armistice du 08 mai 1945.

L'exposition et les débats sur la guerre avec les élèves permettent de perpétuer la mémoire de cet évènement et d'honorer ceux qui ont combattu. L'exposition a ensuite bénéficié à tout un chacun gratuitement.

En parallèle, une exposition sur l'école de nos grands-parents était présentée, occasion de partager des souvenirs entre générations. Cette double animation a rencontré un grand succès. Nous remercions grandement cette association qui travaille en collaboration avec la mairie pour promouvoir et valoriser le patrimoine du village.

La **culture** au quotidien - ce qui nous rassemble et nourrit le vivre-ensemble

Convaincue que c'est un socle de développement économique et social, en plus d'être une valeur fondamentale de citoyenneté, la municipalité souhaite développer des liens sociaux à travers la tolérance, le respect et le partage.

Ce souhait s'est traduit par un partenariat fort avec les associations de notre commune, les différentes institutions et par la réalisation d'un document, le Projet Culturel de Territoire, accessible sur le site de la mairie sur la page Culture et qui résume les objectifs culturels de notre municipalité et retrace un grand nombre d'initiatives culturelles parmi lesquelles on peut citer :

L'Accueil Touristique et l'Exposition d'été à l'Hôtel Boutaud

Un événement annuel, dont la dixième édition se tient cette année.
Le partenariat avec l'*Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre* est un gage de qualité de l'accueil de nos visiteurs. De nombreux créateurs locaux : peintres, sculpteurs, potiers, photographes ou encore bijoutiers exposent leurs créations.
Chaque édition est une rencontre avec des talents extraordinaires et démontre le succès de cette initiative qui attire toujours plus de visiteurs. Venez partager la découverte et l'éblouissement et trouver des idées de cadeau.

Une exposition ouverte à tous les habitants du village, installée sur l'esplanade André Maurette tout l'été.
Pendues sur un fil tendu entre les arbres, les créations se côtoient. Dessins, peintures, textes, des travaux réalisés par les adultes comme par les élèves des écoles et les enfants de la crèche. Les œuvres étaient nombreuses en 2024, et le sont encore en 2025. Visiter ce lieu permet de découvrir des talents, de retrouver les traces de ceux que l'on aime et de partager nos impressions avec les autres visiteurs.

L'exposition Une Feuille sur un Fil

La médiathèque

Point central de la vie culturelle de notre village, riche en documents à consulter sur place et à emprunter, elle propose toute l'année de multiples animations pour petits et grands. Ce premier semestre, nous avons pu profiter, entre autres, d'une magnifique exposition sur le thème de la biodiversité qui nous a replongé quelques décennies en arrière. Ont été organisés : expositions, rencontre avec un photographe, ateliers et spectacle. Nous remercions très sincèrement les quatre bénévoles qui se sont engagées pour aider Lene à nous apporter le meilleur service : Sylvie, Lise, Caroline et Angélique.

L'exposition Rephotographions Saint-Sulpice

Organisée en 2021, l'exposition de cubes installée sur l'Esplanade André Maurette, a eu un très grand succès. Chacun pouvait comparer la vie dans notre village il y a quelques décennies avec ce qu'elle est aujourd'hui. Cela fut l'occasion de nombreux témoignages et partages entre nos aînés et les plus jeunes. Un moment fort en émotions.

Jazz sur son 31 : Concert de Daoud

Un concert gratuit proposé en octobre 2024 dans le cadre de Jazz-sur-son-31, festival organisé par le *Conseil Départemental de la Haute-Garonne*.
Fort du succès de cette soirée qui a rempli la jauge autorisée, et sur la base des retours extrêmement positifs des organisateurs concernant l'accueil des intervenants, le CD31 nous octroie cette année encore l'organisation d'un concert gratuit pour le samedi 18 octobre 2025.

En plus de ces initiatives, nous remercions nos associations qui sont toujours très actives et nous restons à leur écoute pour leur faciliter leurs tâches. Les grands évènements annuels comme le Forum des associations et le Marché de Noël, font la fierté de notre commune et démontrent que nos associations savent travailler ensemble grâce à la *Fédération des Associations*.

Retrouvez l'agenda des animations sur la page "Culture" du site internet de la mairie, sur l'agenda bimestriel affiché en mairie et distribué dans le village, sur la page "évènements à venir" du site internet de la mairie ou encore sur l'application mobile.

Découvrir le village avec **Quesaquo**

L'Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre en association avec la commune, a mis en place un parcours "Découverte du patrimoine de Saint-Sulpice-sur-Lèze" via l'application "QUESAQUO".

Trois QR codes sont placés dans le village ; un sous les arcades de l'Hôtel de Boutaud, un à l'église et un au moulin de Pesquiès.

Ces QR codes donnent accès à une fiche descriptive sur les points remarquables de la commune.

Pour les découvrir, flashez les QR codes à l'aide de votre smartphone.

Bonne découverte à tous !

Notre village : Un patrimoine à **préserver** et **valoriser**

Chaque jour passé dans notre village est une occasion de s'émerveiller devant les traces laissées par nos ancêtres. Que ce soit face aux édifices majestueux comme l'Hôtel de Boutaud, ou plus modestes comme les fermes toulousaines, nous sommes constamment rappelés à notre devoir de préserver ce patrimoine pour les générations futures. Cependant, ce trésor architectural n'a pas toujours été reconnu à sa juste valeur.

Un inventaire révélateur

En 2020, nous avons sollicité le *Directeur du Service Inventaire de la Région Occitanie*. Sa visite a révélé une méconnaissance surprenante de notre village. Sous la direction de l'historienne *Anaïs Comet*, un inventaire complet du patrimoine a été réalisé, suivi de deux présentations publiques. Ce travail a permis de mettre en lumière la richesse de notre patrimoine bâti.

La restauration de notre église, classée monument historique

La restauration de notre église a été une de nos priorités. Un chantier collectif, impliquant des bénévoles et une représentante du diocèse de Toulouse, a permis de nettoyer et ranger les salles de stockage, essentiel pour la sécurité et la poursuite des travaux.

Les priorités des travaux à venir ont été établies grâce à un diagnostic sanitaire complet, réalisé par un architecte du patrimoine, *Pierre Cadot*, et sous le contrôle de la *Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)*.

Ce chantier, évalué à plusieurs millions d'euros et s'étalant sur plusieurs décennies, a nécessité l'ouverture d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Cette souscription, ouverte à tous, offre une réduction d'impôts et permet d'inscrire le nom des donateurs sur la liste des bienfaiteurs de notre église.

Nous avons terminé début 2024 la restauration du toit de la nef et la réparation du paratonnerre du clocher. La consolidation des peintures murales et la réalisation d'un solin terminant le piquage des murs, prévue pour l'été 2025, marqueront une étape importante dans la lutte contre l'humidité. Le travail sur le toit a également permis l'installation de systèmes anti-intrusion de pigeons.

Le prochain grand chantier, en collaboration avec la DRAC, concerne la refonte de l'installation électrique.

L'entretien quotidien

En parallèle des grands chantiers, l'entretien régulier de l'église se poursuit. Parmi les travaux réalisés, citons la révision et le démoussage des toits des chapelles, le remplacement des raquettes des vitraux, et la restauration du vitrail en rosace.

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 347 072 € TTC depuis 2020.

L'entretien, c'est aussi le nettoyage et l'animation. Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui s'engagent et œuvrent au quotidien, sous la responsabilité de *Yves Martin*, le sacristain.

Equipe de bénévoles
et la benne remplie
lors du nettoyage de l'église

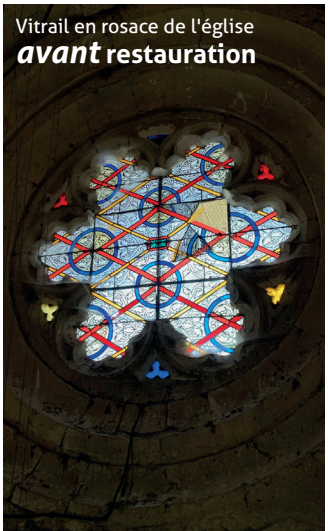
Vitrail en rosace de l'église
avant **restauration**

Vitrail en rosace de l'église
après **restauration**

La boucle de Pesquiès - sentier de randonnée inscrit au catalogue du Volvestre

En collaboration avec l'*Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre*, la boucle de Pesquiès, sentier de randonnée de la commune, est venue rejoindre les circuits de randonnées inscrits au catalogue du Volvestre.

De très nombreux randonneurs y passent toute l'année et en profitent également pour visiter le village et les commerces du centre-bourg.

Ce sentier s'est enrichi grâce à la collaboration avec l'association de l'*ACCA* (Association Communale de Chasse Agréée), qui a implanté avec l'aide du Service Technique, des panneaux pédagogiques présentant la faune et la flore que l'on rencontre tout au long de la balade.

Des supports ludiques pour les plus petits, disponibles à la mairie et à l'Accueil Touristique en période estivale, en font une activité familiale et sportive de plein air.

La Véranda : Un projet d'envergure

La Véranda, chère à nos concitoyens, a également fait l'objet d'études approfondies. En 2020, l'architecte du patrimoine *Pierre Cadot* a proposé un projet visant à sauver le bâtiment. Pour en faire un projet cohérent, nous avons travaillé avec les services du département (ATD31 et CAUE). Puis ont suivi plusieurs échanges avec l'*Architecte des Bâtiments de France* (ABF) et la *DRAC* afin d'étudier les meilleures approches pour ce projet.
Deux options étaient présentes : se concentrer uniquement sur la Véranda à court terme, ou envisager une restauration de l'Hôtel Boutaud dans son ensemble à plus long terme. Afin de bénéficier d'un meilleur accompagnement financier et technique des institutions, la seconde option a été choisie. Fortement recommandée par la DRAC et l'ABF, elle permet une restauration pérenne et robuste de ce bâtiment patrimonial. Ainsi, une étude complète, incluant un diagnostic technique, historique et sanitaire, ainsi qu'une étude de faisabilité, doit être lancée avant d'envisager des travaux.

Un partenariat avec les institutions

Tous ces travaux sont réalisés sous le contrôle de la DRAC qui participe au financement et suivant les recommandations de l'ABF. Ce partenariat est une chance, car ces recommandations sont essentielles pour la mise en valeur et la pérennité de notre patrimoine. La sécurité est également un point crucial : avant d'entamer toute restauration, il est primordial de consulter un architecte du patrimoine pour éviter de fragiliser les édifices et rester en conformité avec les exigences du périmètre des *Monuments Historiques.*

Commission nationale
Site Patrimonial Remarquable
22 mai 2025

Un label prestigieux

Le label *Site Patrimonial Remarquable*, obtenu suite à la présentation du dossier de candidature en commission nationale le 22 mai dernier, vient confirmer la qualité patrimoniale de notre village. Ce label, unique dans le Volvestre, offre une visibilité accrue et des avantages financiers pour les travaux de restauration. Le *Périmètre Délimité des Abords* (PDA), en cours de réalisation, remplacera les cercles concentriques autour des bâtiments protégés par les *Monuments Historiques*, incluant des parcelles et bâtiments d'intérêt patrimonial démontré. Une enquête publique est prévue pour l'automne.

Une collaboration fructueuse

La commune a su nouer de très bonnes relations avec l'ABF et la DRAC. Des rencontres régulières permettent de discuter des points de litige et de mieux comprendre les enjeux patrimoniaux. Nous avançons tous vers un même objectif : rendre notre village plus vivant tout en mettant en valeur son patrimoine.

Ensemble, préservons et valorisons ce patrimoine unique qui fait la fierté de notre village.

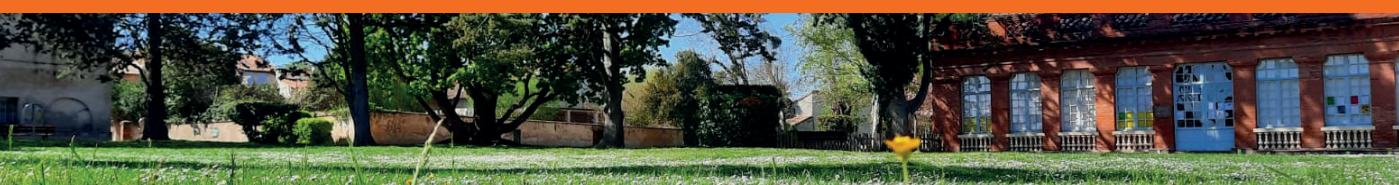

Les aides de la Communauté de Communes du Volvestre

1- Aides à l'Investissement Immobilier d'Entreprises (AIIE) :

Vous avez un projet d'installation ou de développement d'activités sur le Volvestre ?
La ***Communauté de Communes du Volvestre*** (CCV) peut vous aider dans votre projet immobilier, que ce soit de la construction ou de l'agrandissement.

Les dépenses éligibles incluent :
- La construction, l'extension ou la réhabilitation de bâtiments,
- Les honoraires tels que géomètre, maîtrise d'œuvre et frais d'acte,

Le montant minimum des travaux éligibles est de 30 000 € HT. La subvention maximale que vous pouvez obtenir pour un dossier est de 50 000 €.

2- Opération "Rénovez votre vitrine"

Les vitrines commerciales jouent un rôle important dans l'attractivité du territoire du Volvestre. Elles contribuent à l'embellissement du cadre de vie, attirent les consommateurs locaux et les visiteurs, tout en valorisant le patrimoine local, notamment dans une bastide historique.

La rénovation des devantures commerciales permet de :
- Limiter la consommation d'énergie
- Assurer la mise en accessibilité des commerces, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2015

Depuis 2019, la Communauté de Communes du Volvestre s'engage dans cette initiative, quel que soit le positionnement géographique de votre activité (centre-bourgs et extérieurs).

Accompagnement complet des porteurs de projet
Un architecte-conseil est mis gratuitement à votre disposition pour étudier la faisabilité de votre projet, vous apporter des conseils et vous aider à constituer votre dossier pour la demande de subvention.

Montant de l'aide
La subvention est calculée sur la base de 25 % du montant hors taxe des travaux éligibles, selon le devis que vous soumettez. Le montant de la subvention ne peut pas dépasser 5 000 € et la dépense subventionnable est plafonnée à 20 000 € HT. Le coût minimum des travaux doit être de 3 000 € HT.

Pour connaître les détails des conditions d'éligibilité et des démarches à suivre, consultez le service développement économique de la CCV.

Contact / economie@cc-volvestre.fr | 06 13 15 57 27

3 – Rénover sa façade

La ***Communauté de Communes du Volvestre*** (CCV) s'engage à améliorer le cadre de vie de ses habitants tout en préservant et valorisant le patrimoine architectural de son territoire. Pour ce faire, elle a mis en place l'Opération Rénovation de Façades, un programme destiné à embellir les biens immobiliers anciens et à encourager la rénovation énergétique.

Depuis 2023, tous les immeubles d'habitation construits avant 1950 et situés sur le territoire de la communauté de communes peuvent bénéficier de cette opération, sous réserve que leurs façades donnent sur l'espace public.

Une aide financière attractive
Cette opération permet de bénéficier d'une subvention calculée en fonction des ressources du ménage :
- Ménages très modestes : 80% des travaux, jusqu'à 5 000 €
- Ménages modestes : 60% des travaux, jusqu'à 4 000 €
- Copropriétés : 30% des travaux, jusqu'à 3 000 € par logement
- Ménages intermédiaires et supérieurs : 30% des travaux, jusqu'à 3 000 €

En plus, un bonus spécifique pour les menuiseries peut être accordé, permettant aux ménages d'embellir encore davantage leur bien.

Avec les conseils gratuits d'un architecte-conseil
Pour faciliter vos démarches, la ***Communauté de Communes du Volvestre*** (CCV) offre un service gratuit d'accompagnement technique et administratif grâce à un architecte-conseil. Cet expert vous guide tout au long de votre projet, depuis l'élaboration de vos idées jusqu'à leur réalisation.

Pour connaître les détails des conditions d'éligibilité et des démarches à suivre, consultez la CCV.

Contact / habitat@cc-volvestre.fr | 05 36 17 20 06

ÉLUS DE LA MINORITÉ

www.facebook.com/StSulpice2020.2026

Notre regard sur le mandat écoulé :

Alors que nous signons ici notre dernière contribution au bulletin municipal avant l'entrée en période de réserve électorale, nous souhaitons partager avec vous quelques réflexions sur ce mandat.

Dès le début, nous avons choisi de nous désigner comme les élus de la minorité, refusant une opposition systématique. Notre volonté a toujours été d'échanger et d'agir dans l'intérêt de notre commune. Exercer un mandat local n'est pas chose facile. Cela demande du temps, de l'engagement, et se heurte à de nombreuses contraintes pour tous les élus.

Mais pour pouvoir agir efficacement, encore faut-il que le rôle de chacun soit reconnu : Elus de la minorité, représentant une partie de la population, nos propositions, bien que constructives, n'ont été ni discutées, ni retenues.

Les commissions et groupes de travail auxquels nous avons participé ne se sont réunis que trop rarement, limitant les possibilités de concertation. Et pourtant, nous aussi, nous souhaitons l'avancée de notre village. La communication locale reste insuffisante : La richesse de la vie associative, pourtant bien présente dans notre village, est peu valorisée, que ce soit sur le site municipal ou dans les supports d'information de la commune. Nos commerces locaux, eux aussi, mériteraient d'être davantage mis en avant, tant pour soutenir leur activité que pour renforcer le dynamisme du centre-bourg.

Des projets constructifs -concrétisés sur des bases solides, déjà posées auparavant - ont vu le jour, comme le début des travaux à l'église, la zone de co-voiturage, la voie douce (qui relie le cœur du village au stade), le centre-bourg.

La récente classification du village en Site Patrimonial Remarquable (SPR) est prometteuse : Espérons que des problématiques concrètes, telles celle des poubelles sur l'esplanade ou l'entretien général du village, seront enfin prises en compte.

Nous restons convaincus que c'est dans un esprit d'ouverture, de dialogue réel, d'écoute mutuelle, et avec la volonté de représenter tous les habitants que l'on peut construire, ensembles, l'avenir de notre village.

Les Elus de la minorité **elusminoritestsulpicesurleze**

Le texte fourni par la minorité est relayé tel que reçu, sans modification de la part de la rédaction.

Ligne de bus 358 du réseau liO : un **horaire supplémentaire**

Début 2025, une pétition d'usagers de la ligne 358 des bus du réseau liO (Le Fossat / Toulouse) a été lancée pour demander le renforcement des trajets du matin vers l'agglomération toulousaine.

Grâce à de nombreux signataires, cette démarche, soutenue par la Mairie de Saint-Sulpice-sur-Lèze, a été entendue par la Direction du Service Régional des Mobilités et liO Occitanie va ouvrir un horaire supplémentaire le matin à compter du 1er septembre 2025 et durant les périodes scolaires.

Le bus partira à 08h40 de Saint-Ybars, passera à Saint-Sulpice-sur-Lèze à 08h55 et arrivera à la gare routière de Toulouse à 10h10.

Les horaires et arrêts exacts seront publiés sur le site de liO Occitanie.

La municipalité remercie les signataires de la pétition et encourage tous les Saint-Sulpiciens à privilégier ce mode de transport plus économique et écologique. La pérennité de cette ligne dépendra de l'utilisation régulière d'un grand nombre d'usagers.

Bon à rappeler - restrictions nuissances sonores

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 prévoit que les travaux de bricolage et de jardinage entrepris par des particuliers, susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécanique) ne peuvent être effectués que :

- les **jours ouvrables** (lundi au vendredi) de **8h30** à **12h00** et de **14h30** à **19h30**,
- les samedis de **9h00** à **12h00** et de **15h00** à **19h00**,
- les **dimanches** et **jours fériés** de **10h00** à **12h00** et de **16h00** à **18h00**.

Agenda des prochains événements

Cet agenda est susceptible d'être modifié. Pour plus de précisions, se référer à l'agenda bimestriel disponible en mairie, chez les commerçants du village et sur le site de la mairie.

Mardi 19 août - ***V***isite guidée nocturne du village par l'***Office de Tourisme du Volvestre*** | **20h30** Sur la commune
Vendredi 29 août au lundi 1er septembre - Fête locale par le ***Comité des fêtes*** | Esplanade André Maurette
Dimanche 31 août - Animation pêche par l'***AAPPMA*** | Bords de Lèze

Ça se passe tout l'été !

Jusqu'au dimanche 24 août - Exposition « Une Feuille sur un Fil » | Esplanade André Maurette
Jusqu'au dimanche 31 août - Accueil Touristique & Exposition d'été | Hôtel de Boutaud
Du 04 juillet au 13 août - Exposition d'été par ***Le collectif McKenzie*** | Médiathèque
Tous les lundis - Présence d'un agent de l'Office de Tourisme du Volvestre à l'Accueil Touristique | Hôtel de Boutaud
Tous les weekends - Visite guidée de l'église par ***l'association Culture, Environnement et Patrimoine*** | Église
Sur réservation - Atelier de numérologie par ***Isabelle Viard*** | Hôtel de Boutaud

Un aperçu des événements à partir de la rentrée

Vendredi 05 septembre - Forum des associations | Parc de Puybusque
Samedi 18 octobre - Concert Jazzsurson31 avec **Amaury Faye** | 20h30 Salle des fêtes
Samedi 20 et dimanche 21 septembre - Journées Européennes du Patrimoine
Samedi 13 décembre - Marché de Noël par ***La Rabelèze*** | Place de l'Hôtel de ville

Informations pratiques

Bulletin municipal édition juin 2025 | Mairie de Saint-Sulpice-sur-Lèze | Ne pas jeter sur la voie publique
Crédit photo : Mairie de Saint-Sulpice-sur-Lèze

Mairie de Saint-Sulpice-sur-Lèze
Téléphone : 05 61 97 34 98
Email : mairie@stsulpicesurleze.fr
Site : https://www.stsulpicesurleze.fr

Direction de la publication : Sylvette Condis
Rédaction : équipe de Sylvette Condis
Impression : Imprimerie Cazaux
27 avenue des Pyrénées 31600 Muret